Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 073-247300668-20250925-2025_25_09_3-DE

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Restructuration de la Maison du lac - Demande de financements

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ. PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WDOWIAK. WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

.....

Le Président :

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2024_15_02_7 du 15/02/2024 approuvant le programme de restructuration de la Maison du lac et les principaux travaux intégrés dans l'opération ;

Dit que le montant estimatif des travaux s'établit à 510 022,20 € HT et que le coût d'opération estimatif intégrant les honoraires de MOE, les missions CT et CSPS s'élève à 590 410,69 € HT (hors aménagement nouvelle boutique OT porté par celui-ci) ;

Explique qu'au regard des objectifs du projet et de son contenu, celui-ci-apparaît éligible aux aides du Département au titre du Contrat Départemental APS et de l'Etat au titre de la DETR – DSIL 2026.

Présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		**Recettes**		
Travaux	510 022,20 €	CD73	100 000,00 €	17%
Etudes, MOE, CT et CSPS	80 388,49 €	DETR - DSIL	100 000,00 €	17%
		Auto-financement CCLA	390 410,69 €	66%
	590 410,69 €		**590 410,69 €**	

Propose dans ce cadre, de solliciter :

> L'aide du Département au titre du contrat départemental APS à hauteur de 100 000 €,
> L'aide de l'Etat au titre de la DETR – DSIL 2026 à hauteur de 100 000 € ;

Invite le Conseil Communautaire à délibérer pour :

> approuver le projet de restructuration de la Maison du lac pour un montant estimatif d'opération de 590 410,69 € HT,
> solliciter l'aide du Département au titre du contrat départemental APS à hauteur de 100 000€ et de l'Etat au titre de la DETR – DSIL 2026 à hauteur de 100 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE le projet de restructuration de la Maison du lac pour un montant estimatif d'opération de 590 410,69 € HT,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 073-247300668-20250925-2025_25_09_3-DE

DECIDE de solliciter l'aide du Département au titre du contrat départemental APS à hauteur de 100 000 €,

DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR – DSIL 2026 à hauteur de 100 000 €,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président.